

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 6

Artikel: Production des médicaments et sécurité nationale
Autor: Calzolari, Piero
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sécurité

Production des médicaments et sécurité nationale

Piero Calzolari

Quand on pense à la défense militaire d'un pays, la plupart des gens voient surtout la force, l'organisation, la discipline et le courage de l'apparat militaire. Il est bien clair que l'histoire nous a appris qu'en général c'est avec la violence des armes courantes, conventionnelles, qu'on attaque un ennemi, mais dans la réalité actuelle peut-être que la plus grande menace ne vient pas des chars armés, des obus et des canons, mais plutôt d'armes beaucoup moins évidentes et pourtant beaucoup plus menaçantes.

Cela fait soixante ans, cette année, que la IV^e Convention de Genève a été signée, mais malheureusement aujourd'hui les menaces les plus graves pour les pays occidentaux ne viennent plus d'une puissante armée ennemie, mais plutôt d'organisations terroristes qui ont déjà montré à plusieurs reprises qu'elles ne respectent pas du tout ladite Convention de 1949. Cela signifie que certains acquis sont remis en question, qu'il faut en être conscient et se préparer soigneusement aux conséquences, qui pourraient être très graves.

Un exemple pourrait être une bombe « sale », c'est-à-dire contaminée par des souches bactériennes pathogènes, qui serait lancée sur une grande ville pour déclencher une épidémie : une telle bombe serait beaucoup plus efficace qu'une bombe contenant du matériel radioactif, très dangereux sur une longue période vu l'absence d'antidotes, mais pas spécialement efficace à court terme. Au contraire, une bactérie pathogène pourrait être très dangereuse dans l'immédiat, mais avec les vaccins et les antibiotiques dont on dispose aujourd'hui, on arriverait rapidement à la contrôler, probablement avant qu'elle ne déclenche une épidémie.

Alors, peut-on dire que la menace est maîtrisée ? Il ne faut pas en être si sûr.

L'industrie pharmaceutique, qui le cas échéant serait censée fournir les médicaments adaptés, fonctionne comme n'importe quelle industrie selon le principe de la rentabilité ; un médicament ou un vaccin n'est fabriqué

que s'il y a un marché potentiel. Heureusement pour l'espèce humaine, certaines maladies qui durant l'histoire ont tué des centaines de milliers de personnes, comme la variole, ont disparu aujourd'hui et on même été déclarées « éradiquées » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui n'a autorisé qu'un nombre extrêmement réduit de laboratoires à garder les souches nécessaires pour produire le vaccin - toutes les autres ayant été détruites pour réduire au minimum la possibilité d'une contamination accidentelle.

Supposons maintenant qu'un groupe de terroristes arrive à s'emparer de la souche bactérienne d'une maladie potentiellement épidémique, mais devenue tellement rare qu'on a arrêté la production du vaccin et des médicaments les plus adaptés par manque d'intérêt économique, et que ledit groupe utilise les bactéries pour fabriquer une bombe dans le but de la faire exploser dans une grande ville, que se passerait-il avec une population qui n'est plus protégée par la vaccination ? Bien sûr, on réactiverait la fabrication du vaccin et des médicaments adaptés, mais cela pourrait prendre du temps et, entre-temps, on pourrait avoir des milliers de morts.

Tout cela pourrait ressembler à de la politique-fiction, mais en réalité c'est déjà arrivé. Il y a quelques années aux Etats-Unis, des fonctionnaires avaient reçu des courriers contaminés par des spores d'anthrax, une bactérie qui, une fois introduite dans le corps, produit une toxine mortelle pour l'homme. La maladie avait disparu depuis très longtemps et il ne restait sur le marché qu'un seul produit efficace pour la soigner. Après quelques jours de panique et après avoir écoulé le stock du médicament avec un très bon gain pour le producteur, tout est rentré dans l'ordre. Mais cela n'empêche pas de considérer la menace comme très réelle.

Que peut-on faire alors pour contrer ce type de danger, sans obliger les pouvoirs publics à d'énormes dépenses pour acheter et stocker des médicaments qui pourraient se révéler utiles, mais qui ne le seront probablement

jamais et qui occasionneront des dépenses pour être détruits, une fois périmés? On ne peut obliger les industries pharmaceutiques à travailler hors des règles de l'économie de marché. La solution adoptée par beaucoup de pays est la mise en place de pharmacies de l'armée, des usines de production et de stockage de médicaments contrôlées et gérées par du personnel militaire.

A l'origine, ces structures avaient été créées pour fabriquer les produits sanitaires nécessaires à l'armée du pays concerné. Il faut savoir que la production industrielle des médicaments remonte aux premières décennies du siècle passé. Avant cette époque, tout était fait à la main par un pharmacien selon les prescriptions du médecin, en étroite collaboration avec lui. Une telle manière de fabriquer les produits médicaux ne répondait pas du tout aux exigences des militaires, car en cas de guerre il aurait fallu de grandes quantités de matériel standardisé.

À partir des années 1950, suite au développement massif de l'industrie pharmaceutique, les matériaux sanitaires étaient repérables sur le marché et il n'était plus nécessaire pour les militaires de les fabriquer à leur propre compte. Les pharmacies militaires ont alors acquis un nouveau rôle : celui de producteur « non économique » de matériel médical. Une usine qui garde la capacité de fabriquer des médicaments que la communauté scientifique juge désuets et peu utiles et qui, parfois, les produit encore en faible quantité, peut en cas de nécessité répondre rapidement et efficacement aux exigences dont on parlait ci-dessus.

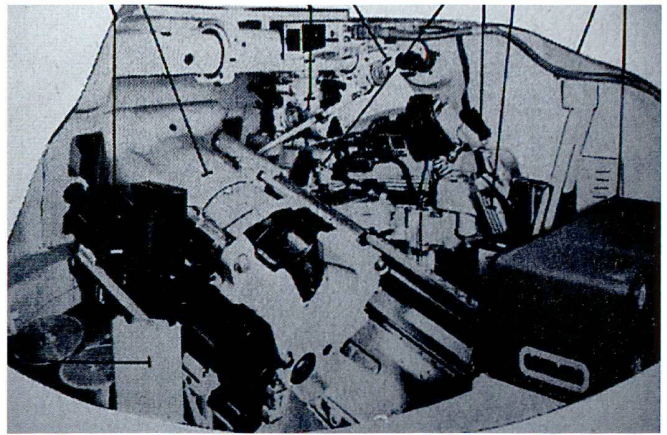
Clairement, tout cela sort des règles de l'économie de marché. Mais encore une fois il faut se demander si les dites règles répondent toujours aux nécessités d'une communauté. Il faut aussi savoir que les pharmacies militaires permettent aujourd'hui de faire face non seulement aux exigences de sécurité nationale, mais aussi à certaines exigences sociales.

Pour comprendre cela, il faut comprendre que les maladies rares n'ont pas nécessairement disparu, mais qu'elles peuvent être responsables de quelques dizaines de cas seulement, par année et dans le monde entier. Ces types de maladies sont très difficiles à soigner car les médicaments les plus adaptés ne sont souvent pas fabriqués, faute d'intérêt économique. Il ne faut pas se scandaliser, car ce sont les règles du jeu. Mais tout cela aide à comprendre pourquoi un pays doit disposer d'une structure de production pharmaceutique non strictement soumise au principe de rentabilité, qui puisse fabriquer les médicaments dont on a parlé jusqu'ici.

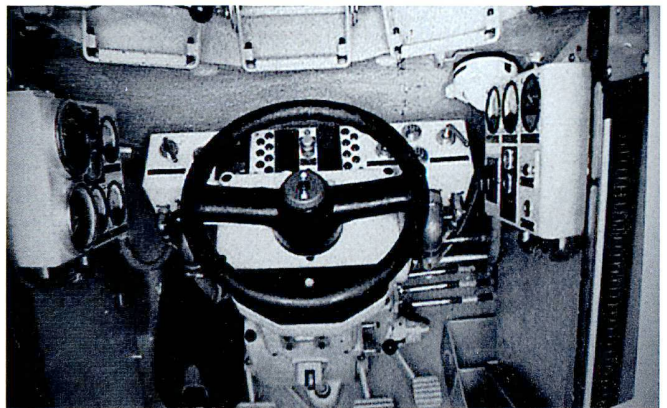
On pourrait se dire que tout cela ne rentre pas dans les tâches des militaires. Mais si l'on considère que la raison d'être de l'armée de n'importe quel pays démocratique est de défendre la population entière contre un ennemi ou une menace, on se rend compte qu'il n'est pas déplacé de considérer ce travail comme faisant partie de ses obligations.

Ce n'est pas seulement avec les armes à feu et les systèmes radar que l'on garantit la protection de la liberté et du bien-être de chacun de nous.

P.C.



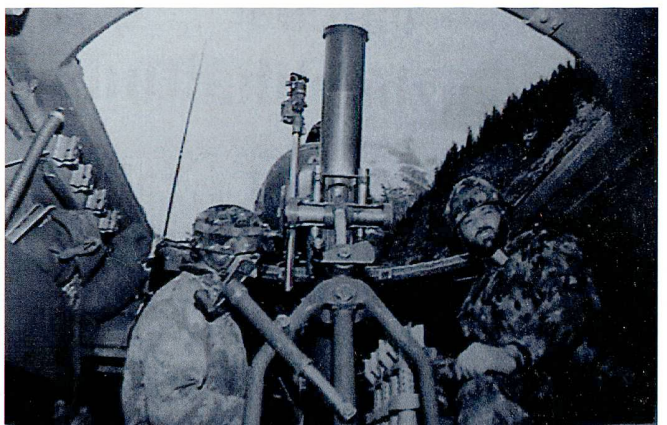
Tourelle du char suisse 61, armé d'un canon de 10,5 cm et d'un canon coaxial de 20 mm.



Poste de pilotage du char suisse 68, épiscopes démontés.



Le char lance-mines 64.



Sous le lance-mines de 12 cm, on distingue la 1^{re} préparation de munitions.